



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-097

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
Réglementation du stationnement

Rue de la gare/ du 24 mars 2025 au 15 septembre 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion des travaux d'aménagement du pôle gare

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit rue de la gare de l'intersection avec la rue du 8 mai jusqu'au bâtiment de la gare du lundi 24 mars 2025 au lundi 15 septembre 2025.

L'accès à la gare est maintenue pendant les travaux avec des risques de perturbation de la circulation.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA, responsable des travaux.

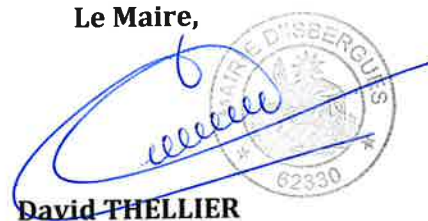
Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **24 MARS 2025**

Publié le **24 MARS 2025**

Le Maire,


David THELLIER